

Cette colossale dette antique chinoise dans le viseur de Trump

Par Hayat Gazzane

Mis à jour le 14/09/2019 à 10h10 | Publié le 13/09/2019 à 18h00

DÉCRYPTAGE - L'administration américaine s'intéresse à des titres émis par le régime avant l'instauration de la République populaire de Chine. Elle y voit un éventuel nouveau moyen de pression contre Pékin en pleine guerre commerciale.

Les États-Unis semblent prêts à tout pour remporter leur guerre commerciale contre la Chine. Y compris exhumer une dette chinoise datant du début du 20^e siècle. Selon Bloomberg, l'administration Trump s'intéresse sérieusement à des bons émis par l'empire du Milieu en 1911 et 1913 et détenus par des citoyens américains. En tenant compte de l'inflation, des intérêts et autres dédommagements, leur valeur atteindrait quelque 1000 milliards de dollars, selon leurs détenteurs ! Un chiffre qui correspond peu ou prou à la dette américaine détenue par la Chine... Depuis plusieurs mois, ceux qui possèdent ces titres pratiquent un lobbying intense auprès de Donald Trump pour qu'il en exige le remboursement par Pékin. En d'autres termes, ils le poussent à s'en servir comme d'un nouveau levier pour faire plier l'adversaire chinois.

» **LIRE AUSSI - David Goldman: «Face à Pékin, Trump a le bon instinct mais se trompe d'armes»**

Un bon datant de 1913, vendu sur Amazon pour un peu moins de 1000 dollars. Mais d'où viennent exactement ces titres ? Les porteurs évoquent un emprunt ferroviaire contracté par la dynastie Qing en 1911 mais aussi un emprunt de réorganisation contracté en 1913 par les autorités de la République de Chine, régime politique né à la suite de la révolution du 10 octobre 1911 qui a renversé la dynastie Qing. « À la suite de la révolution, le nouveau régime a besoin d'argent, il est à court de fonds et doit aussi honorer les anciennes dettes de l'empire », explique Blaise Truong-Loï, doctorant en histoire, spécialiste de la dette chinoise. « Il réalise donc cet énorme emprunt en 1913 qui restructure toute la dette impériale. Les créanciers viennent de partout dans le monde. Ils sont Anglais, Français, Allemands, Russes... », résume-t-il.

Blocus financier

Avant 1913, les Chinois faisaient l'objet d'un blocus financier imposé par ces mêmes créanciers qui réclamaient, en échange de leur argent, des réformes institutionnelles importantes. Des réformes que le nouveau régime, qui a construit sa légitimité sur le fait qu'il défendrait les intérêts chinois, refuse de mener sous la pression. Les banques étrangères finiront par créer un consortium, une sorte de cartel, qui leur permet de parler d'une seule voix face à la Chine. Mais ce blocus finit par se fissurer puis exploser lorsque les États-Unis claquent la porte. « Le président américain Wilson trouvait que le consortium participait de pratiques impérialistes qu'il réprouvait. Les États-Unis souhaitaient en effet apparaître à l'époque comme une puissance complètement différente de la France et de la Grande-Bretagne, une puissance morale qui ne se retrouvait pas dans les expéditions impérialistes. Ils jouissent alors d'un prestige énorme en Chine », explique le chercheur. Dans la foulée du départ américain, les conditions d'octroi de prêt s'assouplissent pour la Chine, lui permettant de souscrire le fameux emprunt de réorganisation de 1913.

La Chine honorera cette dette jusqu'en 1949 et l'instauration de la République populaire de Chine. À partir de cette date, Pékin fait défaut sur ces titres. L'emprunt de 1913 avait pourtant une maturité de 47 ans et aurait donc dû courir jusqu'en 1960... « Les créanciers ne répliqueront pas. Après tout, l'histoire de long terme des dettes souveraines est faite de défauts. Et nous sommes dans un contexte post-Seconde Guerre mondiale : les États-Unis, notamment, s'assoient sur un nombre important de créances à l'époque », note Blaise Truong-Loï. Les fameux titres ne deviennent que du papier, puis des objets de collection, transmis de génération en génération ou vendus sur des sites internet pour une poignée de dollars.

« Théoriquement, il n'y a pas de prescription »

Blaise Truong-Loï, doctorant en histoire, spécialiste de la dette chinoise. Aujourd'hui, ces titres reviennent sur le devant de la scène. Estimant que le timing politique est bon, leurs détenteurs demandent à Donald Trump de les aider à obtenir réparation. L'affaire paraît rocambolesque, mais dans un contexte de rivalité commerciale avec la Chine, le président américain y est sensible. Selon Bloomberg, Donald Trump, ainsi que Steven Mnuchin, secrétaire au Trésor, et Wilbur Ross, secrétaire au Commerce, auraient déjà rencontré plusieurs de ces créanciers « lésés » par Pékin. Le sujet est « étudié », confirme même une source gouvernementale.

Forts de ce soutien diplomatique, les plaignants pourraient porter l'affaire devant les tribunaux. « Théoriquement, il n'y a pas de prescription. Il est possible de mettre en accusation un État devant un tribunal et d'exiger le remboursement des titres. Cela a été fait avec l'Argentine », note Blaise Truong-Loï. « Dans le droit américain, lorsqu'un épargnant s'estime spolié par le débiteur étranger, le gouvernement américain est tenu d'apporter une aide. Il ne peut pas faire autrement », ajoute Hervé Gouletquer, économiste à la Banque Postale AM. Un défaut partiel de la Chine - partiel, car la Chine a remboursé la partie de son emprunt qu'elle devait aux Britanniques en 1987, à la suite de la signature de

l'accord de 1984 sur Hongkong - pourrait être constaté par des juges américains. Mais avec quels effets ? Aucun, selon l'économiste. « La République populaire de Chine ne reconnaît pas cette dette. Et elle ne reconnaîtra pas un jugement émanant d'une cour d'un district quelconque des États-Unis », estime-t-il.

Un bond issu de l'emprunt ferroviaire de 1911.

La probabilité de voir cette dette remboursée par la Chine n'est cependant pas complètement inexistante. « Des parallèles peuvent être faits avec des exemples plus historiques. C'est **la fameuse histoire des emprunts russes**. Ils étaient cotés à Paris et les deux tiers étaient détenus par des mains françaises. Vladimir Poutine a finalement remboursé 400 millions de dollars », explique Hervé Gouletquer. « On dit qu'en valeur actuelle, ces emprunts valaient en réalité 70 milliards de dollars. Cela signifie donc que le remboursement s'est fait au bon vouloir de l'administration russe. C'est ce qui pourrait se passer avec la Chine », ajoute-t-il. « On pourrait aussi imaginer que pour clore l'affaire, la Maison-Blanche décide d'échanger ces bons anciens contre ceux du Trésor américain. Cette manœuvre s'est déjà faite dans les pays européens lorsqu'il y a eu un refus de la Russie des Soviétiques d'honorer la dette de la Russie des Tsars. C'est toutefois difficilement réalisable dans la 'vraie vie' », avance l'économiste.

Au final, la probabilité de voir l'administration américaine aller au bout de cette affaire semble mince. « Mettre ce sujet sur la table aujourd'hui risque d'envenimer et de complexifier encore la relation entre les deux pays. Si les Américains avaient la main forte dans ce conflit commercial, peut-être qu'ils le feraient. Mais aujourd'hui, ils ont plutôt intérêt à apaiser la situation », juge Hervé Gouletquer. L'heure semble effectivement être à l'apaisement, les deux pays ayant décidé de **revoir une partie de leur politique douanière** en amont des **négociations qui doivent reprendre début octobre à Washington**. « Les États-Unis semblent chercher la reprise des discussions pour aller vers une trêve, un meilleur climat. Ce n'est pas le moment de sortir cette histoire ancienne », assure l'économiste. Mais comme le rappelle Blaise Truong-Loï, « qui peut savoir de quoi est capable Donald Trump pour gagner sa guerre commerciale ? » ...

Et en France ?

L'affaire de la dette chinoise impayée concerne tous les pays dans lesquels les titres ont été vendus à l'époque. Y compris la France, donc. Dans l'Hexagone, plusieurs associations mènent discrètement le combat pour obtenir un remboursement. Certaines d'entre elles, comme Chine Russie Créances ou le **Groupe national de défense des porteurs de titres anciens** (GNDPTA), se battent depuis le début des années 1990. La Chine n'est d'ailleurs pas la seule dans leur viseur. Le GNDPTA, qui exige le remboursement des emprunts chinois émis entre 1898 et 1949, réclame la même chose pour les emprunts ottomans de l'empire disparu. « Les pays successeurs de l'Empire ottoman (Turquie, Yémen, Arabie Saoudite, Grèce, Bulgarie...) n'ont pas toujours réglé leurs quotes-parts à la suite de l'accord international du Conseil de la dette publique ottomane qui a eu lieu sous l'égide de la Grande Bretagne et de la France en 1933 », souligne l'association sur son site. Cette dernière sollicite régulièrement les autorités nationales pour qu'elles mettent fin à ce qu'elles appellent une « spoliation ».